

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARCHÉS ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES, 25 centimes la ligne.

RÉCLAMES, 50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont r e cus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

— Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT

se paie d'avance.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

ON S'ABONNE :
Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL, ZÉ, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
Un an..... 16 fr.
Six mois..... 9 fr.
Trois mois..... 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16 et se paie d'avance.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Memorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 21 Août 1867.

BOURSE DE PARIS.

| | Rte 3 p. 0/0 | 4 1/2 p. 0/0 |
|-----------------|--------------|--------------|
| Du 19 août..... | 69 65 | 400 » |
| Du 20..... | 69 57 | 400 50 |
| Du 21..... | 69 80 | 400 50 |

On lit dans le Moniteur :

L'Empereur a adressé à M. le marquis de La Valette, ministre de l'intérieur, la lettre dont la teneur suit :

« Camp de Châlons, le 15 août 1867.

« Monsieur le Ministre. Vous savez quelle importance j'attache au prompt achèvement de nos voies de communication. Je les considère comme l'un des plus sûrs moyens d'accroître la force et la richesse de la France, car partout le nombre et le bon état des chemins sont un des signes les plus certains de l'état avancé de la civilisation des peuples.

« J'ai déjà donné des instructions à mon ministre des travaux publics pour qu'il poursuive l'étude et prépare la concession des nouvelles lignes de chemins de fer. Il doit, en même temps, chercher les moyens d'améliorer nos canaux et la navigation de nos rivières, comme trepoids modérateur du monopole des chemins de fer.

« Mais la ne doivent pas se borner nos efforts. L'enquête agricole a démontré, d'une manière évidente, que la construction du réseau complet des chemins vicinaux est une condition essentielle de la prospérité du pays et du bien-être de ces populations rurales qui m'ont tous les jours montré tant de dévouement.

« Préoccupé de la réalisation de ce projet, je vous avais chargé d'étudier, de concert avec le ministre des finances, un ensemble de mesures qui nous permit de terminer en dix ans le réseau des voies vicinales, par le triple concours des communes, des départements et de l'Etat. En outre, désireux de faciliter aux communes le moyen de participer à la dépense, je vous avais invité à préparer la création d'une caisse spéciale destinée à leur avancer les fonds nécessaires, au moyen de prêts consentis à un taux modéré et remboursables à long terme.

« J'approuve la note que vous m'avez adressée et les principes qui lui servent de base.

« Mais comme, avant de saisir le Corps législatif de résolutions définitives, il y a plusieurs questions importantes à approfondir, je vous prie de préparer des éléments d'information complets et précis. Les délibérations des conseils municipaux devront être évidemment le point de départ de ce travail. Mais je désire que, dans l'enquête qui va s'ouvrir, une large part soit faite aux membres de ces assemblées départementales dont je connais le patriotisme et le dévouement, et dont le concours, je le sais, ne me fera pas défaut.

« Je compte sur le zèle éclairé et sur l'énergique activité que vous avez montrés depuis que je vous ai placé à la tête du département de l'intérieur, pour mener rapidement à fin cette enquête administrative et pour saisir le Corps législatif, à sa prochaine session, d'un projet de loi qui assure l'exécution de l'œuvre que j'ai à cœur de réaliser.

« Sur ce, Monsieur le Ministre, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde.

« NAPOLÉON. »

La lettre de l'Empereur se réfère à une Note rédigée, d'après ses ordres, par le Ministre de l'Intérieur. Le Moniteur reproduit cette Note, à laquelle nous empruntons les fragments qui suivent :

« L'achèvement des chemins vicinaux, œuvre capitale, sera d'autant plus utile qu'il sera plus promptement réalisé.

« D'après les vues que l'Empereur m'a fait l'honneur de m'exposer, le temps à consacrer à cette grande entreprise ne devra pas excéder dix années.

« L'énormité de la dépense, l'exiguité des ressources qui peuvent y être affectées semblent, au premier abord, constituer, pour une aussi courte période d'exécution, un obstacle insurmontable.

« Toutefois, après des calculs nombreux, j'ai acquis la conviction qu'en réunissant les forces contributives des communes, des départements et de l'Etat dans des proportions équitables et qui n'auraient rien d'excessif, cette œuvre nationale pourrait être achevée dans le délai fixé par l'Empereur. Pour ne laisser subsister aucun doute sérieux sur ce point capital, j'ai voulu dresser, en dépenses et en recettes, pour une période de dix années, le budget des chemins vicinaux ordinaires.

« J'énumère d'abord les divers articles de ce budget, puis j'essayerai de les justifier par des explications spéciales.

« La dépense se compose :

1^o Des frais d'entretien que j'évalue pour dix ans à la somme de..... 300 millions.

2^o Des frais de construction que j'évalue à..... 500 millions.

Total, y compris les frais de personnel..... 800 millions.

« Cette dépense doit, dans ma pensée, être couverte par les ressources suivantes :

1^o Dotation actuelle des chemins vicinaux ordinaires qui s'élève annuellement à 41 millions, soit pour dix années..... 410 millions.

2^o Ressources exceptionnelles créées par les communes, s'élevant pour dix années..... 200 millions.

3^o Somme fournie par les départements..... 400 millions.

4^o Subvention fournie par l'Etat à raison de 40 millions par an..... 400 millions.

Total..... 810 millions.

La Note du Ministre de l'Intérieur est suivie du Rapport suivant :

RAPPORT A L'EMPEREUR.

SIRE,

Par sa lettre en date du 15 août 1867, Votre Majesté a daigné me donner l'ordre de lui soumettre, sans délai, les premières mesures d'exécution qu'il y aurait à prendre pour réaliser les vues qu'Elle a exprimées sur l'achèvement des chemins vicinaux.

« Votre Majesté a pensé que le moment était venu, non-seulement de poursuivre avec la plus grande activité et de mener promptement à terme l'achèvement des chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun, mais aussi d'entreprendre une tâche que l'on peut considérer comme nouvelle, tant les efforts tentés jusqu'à ce jour sont restés au-dessous des résultats à obtenir : la mise en état de viabilité du réseau de chemins vicinaux ordinaires.

« Cette œuvre, du plus grand intérêt pour l'agriculture et pour la prospérité des communes de l'Empire, est tellement vaste, que sa réalisation, si ardemment désirée qu'elle fût, n'avait pu, jusqu'à présent, être envisagée que dans un avenir très éloigné.

« Votre Majesté n'a pas voulu que les populations rurales fussent réduites à cette longue attente et à ces progrès pour ainsi dire insensibles.

« Elle fait appel au concours des communes et des départements, à celui même de l'Etat. Elle attend de ces efforts combinés un résultat qui sera un immense bienfait pour le pays tout entier.

« Toutefois, il ne suffit pas de créer des ressources proportionnées à l'importance de la tâche à accomplir ; il faut de plus assurer à ces ressources l'emploi le plus utile ; il faut veiller notamment à ce qu'elles ne soient pas dissipées sans profit immédiat sur tous les chemins vicinaux indistinctement. La dépense ne saurait être fructueuse qu'à la condition d'aboutir, dans un délai déterminé à un résultat aisément appréciable, définitivement acquis, et pouvant servir à son tour de point de départ pour réaliser de nouvelles améliorations.

« L'expérience a démontré à la fois l'efficacité de cette méthode et les moyens de l'appliquer au service vicinal.

« Il suffit d'établir entre les chemins des classifications réglées d'après le degré d'utilité qu'ils présentent, et de procéder successivement à la mise en état de viabilité de chaque catégorie.

« C'est ainsi qu'après la loi de 1836 les efforts des pouvoirs publics se sont concentrés pour assurer avant tout l'achèvement des chemins de grande communication, et ce n'est qu'après avoir atteint en grande partie ce premier résultat, qu'une portion des ressources extraordinaires a été reportée sur les chemins d'intérêt commun, qui prennent place, d'après leur importance, immédiatement après les chemins de grande communication et avant les chemins vicinaux ordinaires.

« Il est impossible de trouver, dans la loi de 1836, la

trace d'une nouvelle subdivision. Les chemins vicinaux de la dernière catégorie sont tous soumis au même régime.

« Il est cependant évident qu'ils ne présentent pas tous le même degré d'utilité. Il en est qui sont indispensables aux besoins de la circulation, ou qui, ouvrant une communication plus directe sur un chemin de grande communication, sur une route départementale, quelquefois même sur une station de chemin de fer, présentent une importance hors ligne ; d'autres, au contraire, sont d'une utilité beaucoup plus restreinte, et leur achèvement peut-être longtemps ajourné sans inconvénient. Enfin, un grand nombre de chemins peuvent être rangés, à différents degrés, entre ces deux termes extrêmes.

« Je crois donc devoir proposer à Votre Majesté de distinguer, au point de vue de l'exécution, trois nouvelles catégories de chemins vicinaux.

« La première comprendrait les chemins vicinaux ordinaires dont l'achèvement a un caractère d'urgence.

« La seconde, ceux qui, sans présenter le même caractère d'urgence, sont cependant d'une utilité reconnue.

« La troisième, enfin, ceux dont l'exécution pourrait être ajournée sans inconvénient.

« Pour procéder à ce classement, pour déterminer l'importance relative des divers chemins, c'est aux Conseils municipaux, comme Votre Majesté a pris soin de le faire remarquer Elle-même, que l'administration doit avant tout faire appel. Les délibérations de ces conseils, les vœux qu'ils auront émis, doivent être le point de départ et la base de cette importante opération.

« J'ai donc l'honneur de proposer à Votre Majesté de prescrire la convocation prochaine de ces assemblées pour qu'elles aient à classer les chemins vicinaux ordinaires dans les trois catégories qui viennent d'être indiquées.

« Mieux placées que qui que ce soit pour reconnaître et constater ce qu'exigent les besoins de la circulation dans la commune, les assemblées municipales s'acquitteront avec zèle et dévouement de la mission qui leur sera confiée.

« Toutefois, leurs propositions ne sauraient être acceptées sans contrôle. Elles devront d'abord être soumises à une publicité locale destinée à provoquer, s'il y a lieu, les réclamations des intéressés.

« Ensuite, le travail qui va s'opérer sur tous les points de l'Empire doit être, autant que possible, un travail homogène ; or, pour lui donner ce caractère, il importe de soumettre à une révision les propositions adoptées isolément par chaque conseil municipal. Cette révision serait faite au chef-lieu de canton par une assemblée composée des membres du conseil d'arrondissement élus par le canton, ainsi que des maires des communes comprises dans la circonscription cantonale.

« Cette assemblée comparera contradictoirement, et pour ainsi dire, sur les lieux-mêmes, les classements proposés par chaque commune du canton. Un travail d'ensemble analogue sera fait ensuite au chef-lieu du département de manière à obtenir entre tous les cantons d'un département la même unité de vues que celle qu'on aurait déjà obtenue entre les communes du même canton.

« Conformément aux intentions de l'Empereur, les commissions départementales seront composées des membres des conseils généraux élus par ses assemblées dans leur prochaine session.

« Le mandat qui rattache directement les membres des conseils généraux aux populations, la connaissance approfondie qu'ils ont des localités les désignent au choix de l'Empereur comme les représentants les plus autorisés des intérêts qui sont en jeu. J'ai la conviction que, répondant au témoignage de confiance dont Votre Majesté vient de les honorer, ils feront de ces intérêts la plus juste et la plus saine appréciation, et que, tout en appuyant de leur influence les propositions vraiment dignes d'être recommandées à l'administration, ils sauront résister à des entraînements qui, pour avoir voulu donner une extension imprudente à l'œuvre qu'il s'agit d'accomplir, pourraient en compromettre le succès et peut-être en empêcher la réalisation.

« Il y a là un écueil qui devra être signalé à toute leur vigilance.

fit Kérouan ému jusqu'aux larmes, mais qui semblait douter.

— Voici mon brevet, père. Ce jour-là fut fête carillonnée dans la petite maison de Roscoff.

Kérouan ignorait tout, et les laborieuses études de son fils, et les examens qu'il venait de subir à Morlaix. Qu'on juge de l'orgueil et de la joie du vieux loup de mer.

Deux mois après, André Kérouan avait quitté sa place et partait pour le Havre avec le commandement de la goélette l'Armantine.

II.

LA JEUNE FILLE DE L'EGLISE.

Le lendemain du jour où l'Armantine était rentrée à Roscoff se trouvait être un dimanche.

L'équipage n'avait pas encore quitté le navire ; mais André, après avoir passé la nuit à bord, s'était levé de grand matin, afin d'aller à l'église pour rendre grâce à Dieu qui, plus encore que son habileté et son sang froid, l'avait tiré du péril.

Le temple était rempli de fidèles quand le jeune capitaine y arriva, après s'être détourné par le haut de la ville pour embrasser son père. Il se mêla simplement à la foule et entendit la messe avec recueillement.

Il y avait ce jour-là à l'église toute une famille qui excitait vivement la curiosité de bon nombre de gens. Cette famille, étrangère à la contrée où elle se trouvait arrêtée que pour un court séjour, se composait de deux cavaliers et de trois dames, tous vêtus avec une élégance qui dénotait la fortune.

Les deux cavaliers, âgés de quarante-cinq à cinquante ans, se ressemblaient assez pour faire supposer qu'ils étaient frères. Quant aux dames, deux

d'entre elles s'éloignaient déjà passablement de leur printemps, tandis que la dernière, éblouissante de beauté, possédait le plus envié de tous les charmes : le séduisant attrait de la jeunesse.

Les yeux d'André, comme ceux de tout le monde, finirent par s'arrêter sur ce groupe qui s'était placé humblement dans l'église, sous l'une des nefs latérales, et involontairement le jeune homme en vint à considérer ces cinq personnes avec une touchante attention.

La physionomie si pleine de mansuétude des deux hommes reflétait un charme qui le captivait. Les dames faisaient également sur lui une indéfinissable impression ; et, lorsque les grands yeux bleus de la plus jeune rencontraient par hasard les siens, il se sentait comme mystérieusement troublé.

La messe terminée, la foule s'écoula lentement du saint lieu, tandis qu'André, sous l'empire d'un rêve moitié religieux, moitié mondain, demeurait accoudé sur sa chaise, dans l'attitude de la prière. Il se releva enfin et se dirigea vers le portail principal, traversant l'église vide.

Arrivé à l'endroit où s'était agenouillée la famille inconnue, il s'arrêta un moment le front incliné ; puis il se remit en marche pour gagner la sortie, non sans avoir senti son cœur s'émouvoir, sans qu'il se rendit compte du sentiment qui l'agitait.

Il avait à peine fait cent pas hors du temple, lorsqu'un bijou brillant, cherchant à se dissimuler entre deux pierres, frappa ses regards. Il le ramassa. C'était un simple anneau d'or, enrichi d'un diamant qui paraissait précieux. André voulut essayer cette bague : aucun de ses doigts ne put la recevoir ; elle était trop petite.

Le jeune capitaine rentra chez son père ; et, chose inconcevable, il ne dit rien au vieux Kérouan de la rencontre qui l'avait si fort impressionné ni de la trouvaille qu'il avait faite.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 21 août 1867.

L'ANNEAU D'OR

PAR M. ADOLPHE FAVRE.

Correspondance littéraire Favre. — Reprod. interdite.

— I. Suite. —

« Les ressources dont pouvait disposer le vieillard s'étaient épuisées jusqu'à la dernière ; Kérouan avait vendu successivement tout ce qu'il possédait, et la maison même qu'il habitait ne lui appartenait plus. Tout travail lui était devenu impossible, et la misère heurtait à sa porte comme une implacable mégère.

« D'un coup d'œil, André comprit ce qu'une pareille situation avait de terrible. Il s'était bercé de l'espérance de pouvoir continuer ses études de marin sous la direction des professeurs de l'institut de Morlaix. Eh bien ! non, il fallait, au lieu de cela, travailler pour nourrir son père, se vouer aux plus dures exigences, abandonner presque ses rêves d'ambition.

« André se résigna avec le plus admirable courage. Comment dire les mille moyens que son cœur lui suggéra pour pourvoir à l'entretien du vieux Kérouan ?

« Il se passa ainsi trois années pendant lesquelles André fit des miracles d'abnégation filiale. Enfin,

Les commissions qui se réuniront au chef-lieu des départements auront à fournir au gouvernement d'autres éclaircissements qui ne lui sont pas moins nécessaires, tant sur l'évaluation de la dépense que sur les ressources qui pourraient être fournies par les communes et par le département.

Elles donneront enfin des indications précieuses sur l'achèvement du réseau des chemins de grande communication et d'intérêt commun.

Les études de ces commissions seront d'ailleurs préparées par les travaux et les délibérations des conseils généraux qui, j'en suis convaincu, en présence de la lettre de Votre Majesté, ne manquent pas de se livrer à une étude approfondie de la question des chemins vicinaux dans leur département.

Ainsi va s'ouvrir sur tout le territoire de l'Empire une vaste enquête, dans laquelle les populations examineront, soit directement, soit par leurs mandataires, des questions qui touchent à leurs plus chers intérêts et qui sont l'objet de leurs préoccupations les plus vives.

Convies à cet examen par la généreuse initiative de Votre Majesté, elles l'aborderont avec l'ardeur que donne la confiance dans une prochaine et favorable solution.

Je suis, etc.

Le ministre de l'intérieur,
LA VALETTE.

Paris, le 16 août 1867.

A la suite, de ce rapport le *Moniteur* publie un décret en vertu duquel les Conseils municipaux sont convoqués en session extraordinaire, dans les dix premiers jours du mois de septembre prochain, pour procéder à la révision du classement de ceux des chemins vicinaux de leur commune qui ne sont pas encore parvenus à l'état d'entretien.

Le décret est en date : au camp de Châlons le 17 août 1867.

Le *Moniteur* contient également une circulaire adressée par M. le Ministre de l'Intérieur aux préfets et renfermant des instructions pour l'application du décret du 17 août.

BULLETIN

Une dépêche d'Augsbourg annonce l'arrivée dans cette ville, samedi à minuit, de l'Empereur et de l'Impératrice des Français, LL. MM. qui voyagent incognito, sont descendus à l'hôtel des Trois Maures. Le roi de Bavière était attendu, dimanche matin à Augsbourg, venant présenter ses hommages aux augustes voyageurs.

On parle beaucoup à Vienne d'une dépêche du comte Bismark qui proposerait à l'Autriche de s'entendre avec la Prusse sur la délimitation des districts septentrionaux du Sleswig.

Les journaux de Constantinople sont remplis de curieux détails sur les fêtes données à l'occasion du retour du Sultan. Elles signalent, comme une innovation extraordinaire, la présence de S. M. Abdul-Azis, au bal donné par le ministre des affaires étrangères.

Nous empruntons à une lettre de Berlin ces informations significatives :

« Le mouvement unitaire continue à se développer en Allemagne. Il est probable que le Reichstag de la confédération du Nord s'associera aux sentiments exprimés par les adhérents du parti national libéral dans les Etats du Sud.

« Le traité de Prague, aux yeux des Allemands, n'a pas plus de vitalité qu'en avait dans l'opinion des italiens, le traité de Zurich. En Allemagne, comme en Italie, on se préoccupe seulement de la manière de parfaire l'unité sans se mettre à dos la France. On se soucie moins de l'Autriche puisqu'on se croit sûr des sympathies des allemands autrichiens. »

M. Rattazzi va envoyer des inspecteurs spé-

Bizarrie de cœur de l'homme ! Quel philosophe pourrait expliquer la raison de cette reticence ?

Le soir de ce même jour, avant que le soleil fût couché, André Kérouan retourna à son navire. Il arrivait sur le port, près de la jetée. Là une quarantaine de marins, de femmes et d'enfants étaient rassemblés autour d'un crieur public, qui, après avoir fait un roulement sur sa caisse, s'apprêtait à lire un avis qu'il tenait à la main.

André s'approcha. Le crieur mit ses lunettes, étendit son papier qu'il déplissa en le frottant de sa manche rapée, et commença ainsi d'une voix nasillarde :

« Il a été perdu aujourd'hui, soit à l'église, soit aux environs, un anneau d'or, monté d'un petit diamant. C'est un souvenir de famille. La personne qui l'aurait trouvé est priée de vouloir bien le rapporter à l'hôtel de l'Europe, où elle recevra une récompense de cinq mille francs. »

Un autre roulement de tambour termina la séance. Cet avis n'avait certainement pas été écrit par le crieur; on le comprenait aux mouvements d'épaules et à la mine dédaigneuse qu'il faisait en le lisant. Le digne homme était froissé dans son amour-propre d'écrivain public, fonction qu'il cumulait avec celle de crieur patentié de la mairie.

Aux derniers mots de l'avis : CINQ MILLE FRANCS DE RÉCOMPENSE, une sorte de commotion électrique avait parcouru la foule, et les plus intrépides étaient partis à toutes jambes dans la direction de l'église pour y chercher le merveilleux anneau.

C'est celui que j'ai trouvé, pensa André un moment ébloui par la fastueuse promesse d'une récompense si exorbitante.

Puis il ajouta : Bah ! rendons le vite et gardons-nous de rien accepter.

(La suite au prochain numéro.)

ciaux des finances, afin de procéder à la vente des biens ecclésiastiques. Ils auront pour mission de lever toutes les difficultés de forme et de procéder rapidement à la réalisation des valeurs immobilières dont il s'agit.

D'après une correspondance de New-York, l'armée juariste aurait désigné Juarez comme candidat à la présidence de la république et M. Lerds de Tejada comme vice-président. Personne ne doute de leur élection plus ou moins volontaire. Porfirio Diaz et Escobedo, qui aspirent à ces fonctions, se réservent sans doute pour des éventualités qu'ils croient prochaines, non sans raison peut-être.

Comme s'il n'était pas assez de l'insurrection Candiotte, voici qu'on annonce des séditions dans les provinces turques voisines du Danube. Une dépêche d'Odessa rapporte qu'un engagement a eu lieu entre les Turcs et les Bulgares près de Widdin. Les premiers ont perdu 100 hommes; les seconds 200. On parle aussi de combats près de Slewno et de Sofia. La main de la Russie apparaît là comme dans les événements de Crète.

L'effusion du sang commencée en Bulgarie, quand elle paraît cesser en Crète. *La Gazette de Moscou* est-elle satisfaite ?

Le comte Derby a annoncé hier, à la Chambre des lords pour mercredi prochain la prorogation du Parlement.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas.)

Salzbourg, 19 août, matin.

L'accueil fait hier à l'Empereur et à l'Impératrice des Français, par Leurs Majestés Autrichiennes, a été véritablement cordial. Les deux Empereurs ont baisé respectivement la main des deux Impératrices. Les populations affluent de tous les côtés, ont salué l'Empereur et l'Impératrice des Français d'une triple salve de *Kourrahs*. — Après leur dîner, Leurs Majestés ont fait une excursion au château de Klesheim, pour voir l'illumination des sommets des hautes montagnes. — L'Empereur d'Autriche a remis de ses propres mains, au prince de Metternick, les insignes de l'ordre de la Toison d'Or.

Il arrive depuis quelques jours à Florence un grand nombre de personnes qui abandonnent Livourne à cause du choléra.

Pointe de Galles, 12 août.

(Par le télégraphe anglo-indien.)

On mande de Shang-Haï, en date du 20 juillet, qu'un japonais a tiré sur le ministre hollandais à Yeddo, Le ministre n'a pas été blessé. L'assassin n'est pas arrêté.

Berlin, 19 août.

On annonce une création prochaine d'un gouvernement militaire pour la Hesse et le Hanovre, sous l'autorité d'un prince qui résiderait à Cassel.

Perpignan, 19 août.

La loi martiale a été proclamée à Barcelone. Un bataillon est parti de Perpignan pour la frontière.

Marseille, 19 août.

L'instruction judiciaire poursuivie simultanément à Marseille, Aix et Nice, contre la bande de malfaiteurs venus d'Italie, a amené des aveux complets et de nouvelles arrestations. Cependant, à la suite d'autres attaques sur la grand-route, les paysans des bords de la Durance et des montagnes de Luberon se sont armés pour prêter main forte à l'autorité. Le sous-préfet d'Apt a publié une instruction tendant à hâter la capture des bandits.

Marseille, 19 août.

Les lettres d'Athènes, venues par la voie d'Italie, disent que les navires de guerre français, russes et italiens continuent de débarquer en Grèce des centaines de familles Candiottes. La population accueille ces malheureux avec sympathie, mais les ressources du pays s'épuisent.

Revue des Journaux

CONSTITUTIONNEL.

On lit dans le *Constitutionnel*, sous la signature de M. L. Bouiface :

« Le journal *l'Avenir National* affirme que lors des dernières élections dans les cantons de Saillacouse et de Montionis (Pyrénées-Orientales), les candidats de l'opposition l'ont emporté sur les candidats de l'administration.

« Cette assertion est inexacte : l'administration ne patronait aucun candidat dans ces cantons.

« Dans le canton de Vinca, le gouvernement a également gardé la plus stricte neutralité. »

JOURNAL DES DÉBATS.

Le *Journal des Débats* publie, sous la signature de M. P. David, secrétaire de la rédaction, un long article en grande partie basé sur les communications que lui adressent de Vienne ses correspondants. Après avoir fait observer que l'Autriche, en ce qui concerne

l'Allemagne, a été mieux traitée par l'acte de Prague que par les préliminaires de paix signés à Nikolsbourg le 26 juillet, les *Débats* ajoutent : Il était dit dans les préliminaires : « L'empire d'Autriche reconnaît la dissolution » de l'ancienne Confédération germanique et » donne son consentement à une nouvelle organisation de l'Allemagne, dont elle ne fera » pas partie. » Cela était l'exclusion formelle et perpétuelle de l'Autriche, exclusion que le traité définitif n'a point maintenue. Quant aux Etats du Sud, les préliminaires les autorisaient seulement à former entre eux une union dont les biens nationaux avec l'union du Nord seraient librement réglés par une entente commune. Le traité définitif, ainsi que nous venons de le dire, leur reconnaissait en outre, « une existence internationale indépendante. » Les conditions de paix convenues à Nikolsbourg ont donc été sensiblement modifiées à Prague, dans l'intérêt des Etats du Sud et de l'Autriche. L'Autriche et les Etats du Sud ont incontestablement une liberté complète pour former ou ne point former une association, et pour établir entre eux, dans un cas comme dans l'autre, les relations politiques qui leur conviendront. Si cela est vrai, que doivent faire les Etats du Sud et l'Autriche dans l'intérêt de leur conservation mutuelle et pour se soustraire aux envahissements de la Prusse ?

« La question étant ainsi posée, sa solution théorique est fort simple, nous écrivit-on, du moins, suivant l'opinion des hommes d'Etat de l'Autriche. Les Etats du Sud devraient s'associer entre eux, et former avec l'Autriche une Confédération qui serait distincte et séparée de la Confédération du Nord, avec qui elle pourrait contracter un étroite alliance. Cette solution, qui sourit au cabinet de Vienne, serait peut-être la meilleure solution de la question allemande. La Prusse avec la Confédération des Etats du Nord, l'Autriche avec la Confédération des Etats du Sud, seraient deux grandes puissances européennes parfaitement indépendantes l'une de l'autre, parfaitement libres dans leur action, et entre lesquelles il n'existerait plus aucun prétexte d'antagonisme. Un tel arrangement aurait d'ailleurs l'avantage d'être rigoureusement conforme aux principes d'équité et de respecter les traditions de l'histoire. Il serait éminemment conforme aux intérêts et à la politique séculaire de la France; c'est pourquoi on dit à Vienne que la France doit désirer cet arrangement et s'employer à le faire réussir. Mais cette combinaison qui ne heurterait en rien les traités de 1866, déplairait certainement à la Prusse, dont le dernier mot n'a encore été dit ni par ses hommes d'Etat, ni par ses hommes de guerre, et elle ne pourrait réussir que si les deux gouvernements de la France et de l'Autriche en étaient d'accord, s'ils le voulaient bien; et s'ils étaient décidés à employer les moyens nécessaires pour en assurer le succès.

« On comprend que de semblables projets sont dignes de l'attention des deux souverains qui vont se rencontrer à Salzbourg; les hommes d'Etat de l'Autriche qui les ont conçus sont convaincus que leur accomplissement peut seul garantir à l'Europe le maintien de la paix. Ils disent que la paix n'est incertaine que parce que la situation de l'Allemagne n'est point définitivement réglée et parce qu'on redoute de la part de la Prusse, de nouvelles entreprises, que la France ne pourrait pas tolérer. Ils disent que le moment est excellent pour en finir sans guerre, c'est-à-dire pour faire à chacun sa part et pour le contraindre à s'y tenir. Mais trois conditions sont nécessaires au succès : il faut d'abord que l'Autriche continue à se fortifier à l'intérieur; il faut ensuite que le baron de Beust conserve la confiance de l'empereur son maître; il faut enfin, que la France entre dans les vues de l'Autriche, et que, si elle consent à lui prêter son concours, elle y persévère jusqu'à la fin. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Nouvelles du jour

L'Empereur et l'Impératrice sont partis ce matin de Châlons pour Salzbourg, le train impérial passera à 10 heures à Bar-le-Duc, à midi à Nancy, à 3 heures à Strasbourg; il arrivera vers minuit à Ansbourg, où Leurs Majestés passeront la nuit. Elles arriveront demain dimanche à 4 h. 45 minutes du soir à Salzbourg.

« Malgré la chaleur redevenue intense, il y avait aujourd'hui assez de monde à la petite Bourse du boulevard. On s'y occupait surtout de la lettre de l'Empereur concernant les chemins vicinaux et agricoles. Le sentiment approbatif était universel. Il sera plus vif encore dans les campagnes qui vont recevoir enfin l'instrument de progrès qu'elles récla-

ment depuis si longtemps et pour lequel elles ne marchandent pas les sacrifices.

— L'ouverture de la chasse aura lieu, dans les départements du centre le 1^{er} septembre.

— Un « astrologue » de Sarragosse, le docteur Jegyle, annonce que la seconde quinzaine d'août sera moins chaude que la première. « Dans la plupart des contrées d'Europe, il y aura, dit-il, des ondées très favorables à la vigne et aux récoltes d'automne. » Nous verrons bien.

— Six cents instituteurs primaires, délégués, par leurs collègues ou désignés par les autorités locales, sont en ce moment à Paris pour visiter l'Exposition universelle. Ils sont hébergés dans les divers collèges et lycées de la capitale. Ce qu'on a dit du prétendu régime militaire auquel ils seraient astreints est de pure imagination. Ils jouissent d'une pleine liberté d'action, personne n'ayant eu l'idée de soumettre à la discipline scolaire ceux qui ont mission d'y astreindre les autres. Indépendamment des délégués dont nous parlons, Paris reçoit chaque jour un grand nombre de professeurs primaires ou secondaires

— Un dépêche de Marseille nous apprend que les individus étrangers incarcérés ces jours passés faisaient bien réellement partie de la bande qui a arrêté deux diligences dans la vallée de Blansac. L'un d'eux a tout avoué. L'information continue.

Pour extrait : A. LAYTOU.

QUESTION VINICOLE.

Etablissement d'un entrepôt de vins à Cahors.

Vers le commencement de cette année, la Société agricole du Lot, rendant hommage à une pensée depuis longtemps émise et stimulée sans doute par la possibilité d'obtenir, dans un édifice public, un local propice à l'exécution de cette pensée, s'adressait aux autorités administratives et municipales pour obtenir l'autorisation d'établir à Cahors un entrepôt de vins, et de le fixer dans les appartements du rez-de-chaussée du vieux Palais de Justice.

Par sa lettre du 13 mars 1867, M. le Maire de Cahors, adressé à M. le Président du comice agricole une lettre accompagnée d'une délibération du Conseil municipal, exprimant que la municipalité s'associe à une pensée utile, et que pour sa réalisation, elle concède gratuitement à la Société le rez-de-chaussée du bâtiment signalé dans la demande; et, par sa lettre en date du 18 mars, M. le Préfet du Lot répond à son tour de la manière la plus empressée que l'administration supérieure donne son approbation au projet d'établissement précité, et secondera l'exécution d'une pensée capable de donner au commerce du pays une heureuse impulsion.

Il ne restait plus qu'à se mettre à l'œuvre pour élaborer les statuts de l'institution nouvelle et procéder ensuite, le plus tôt que faire se pourrait, à la prise de possession du local concédé. C'est dans ce but que dans sa séance du 4^{er} juillet a été nommée une commission composée de trois membres, spécialement chargée de s'entourer de tous éléments et de tous renseignements propres à éclairer la question dans son principe et dans son application, et de dresser un rapport. Cette commission, il n'en faut point douter, remplira son mandat avec le zèle que l'importance du sujet commande. Puissent ses conclusions nous être bientôt connues et nous offrir la solution meilleure d'un projet des plus grands par ses conséquences que l'on peut former dans l'intérêt du pays.

Ce travail, destiné à préparer l'opinion publique, sera divisé en deux parties. La première comprendra des considérations générales sur les vins du Quercy. La seconde traitera du but d'un entrepôt et de son organisation intérieure.

T. I. — Considérations générales.

Notre pays est essentiellement viticole : La viticulture est son essence propre, non-seulement par la riche qualité des produits du sol, à laquelle tous les étrangers savent rendre justice, mais encore par les nécessités que fait à nos contrées, si favorables à la culture de la vigne, le mouvement des intérêts agricoles dans les temps modernes.

Il n'est pas un seul habitant de ce pays qui ne soit édifié sur les qualités des vins de Cahors, et ne connaisse l'antique renommée des vins du Quercy. Une oraison de Cicéron prouve que la vigne était cultivée de son temps dans le Languedoc; plus tard, vers la fin du 3^e siècle, Probus rend un édit pour encourager dans les Gaules, l'Espagne et la Hongrie, cette culture interdite par Dioclétien. Depuis ce temps il n'est point de siècle qui n'ait rendu hommage à cette production de notre sol. Combien d'historiens ont écrit que les Romains s'approvisionnaient de vin dans les Gaules ! Plin mentionne les vins d'Auvergne et du Berry ! Un historien moderne nous dit que le raisin de Fontainebleau est venu du Lot et que le plan fut importé par Henri IV. — Rappelez seulement à votre esprit ce que disait, au XVI^e siècle, de notre pays privilégié qui fut aussi le sien, le célèbre Marot : « Cahors !... Ce pays où la terre se revêt brillamment de mille fruits, de nombreuses fleurs et plantes; où Bacchus, avec un art subtil, cultive sa bonne vigne sur les montagnes pierreuses qui font le vin fort et savoureux; où, près de la vigne, le laurier vertid en tout temps comme sur le Parnasse; où le fleuve Lot roule son eau peu claire autour de nombreux rochers !... »

Certes nos vins étaient renommés, alors que les intérêts commerciaux d'autres temps les plaçaient dans des conditions défavorables. Que serait-ce s'ils eussent pu, dès l'origine, s'affranchir des rigueurs de la place maritime dont ils étaient tributaires et mettre à profit le développement des voies de transport et de communication par terre et par mer ?

Mais nous ajoutons que le génie qui préside aux relations des diverses contrées du Globe, aux relations internationales dans les temps nouveaux, fait une loi aux propriétaires viticulteurs de la France et de notre département, d'approfondir la science de la

viticulture, de faire avec soin les opérations de la vinification, source de cette denrée utile pour l'hygiène privée et publique, de moraliser enfin l'industrie qui se rattache au commerce des vins. Il y va de leurs intérêts les plus chers!

Que nous aurions à dire si nous voulions développer cette thèse, — introduction naturelle à la question qui nous occupe aujourd'hui! Nous dépasserions les proportions d'un modeste travail. Toutefois nous pouvons préciser un peu mieux.

Chaque pays a ses productions: La vigne est une production nationale. Le climat de la France est doux et égal: c'est celui de la zone tempérée. Du mélange de toutes les variétés de terrains que l'on rencontre en France, presque tous favorables à la culture de la vigne, de leur exposition relative, de leur profondeur si diverse en raison de leur degré d'altitude, il résulte que le fruit de la vigne est le produit qui doit, pour la plus grande part, assurer la prospérité du pays. Les populations rurales l'ont compris puisque sa culture les occupe dans soixante départements de l'Empire. Qu'est-ce, en effet, que le poids des vins de France, mis en balance avec les besoins de la consommation de tous les pays qui en sont privés? Et qui pourrait en blâmer, puisqu'il est démontré que la vigne rend plus que les autres produits du sol: plus que les céréales, que les prairies, que les châtaigniers, que les pâturages, que le bétail lui-même! — C'est un fait aujourd'hui à peu près admis et qui ferait accepter sans trop d'étonnement cette prophétie inspirée à un économiste: « Dans cinquante ans, la France sera la cave de l'Europe. »

Toutefois, parmi les contrées de la France, le département du Lot est encore privilégié. Situé dans une région centrale, il jouit d'une température douce et variable à la fois; et cette influence climatérique donne à la vigne vigueur et fécondité. Là, plus que dans d'autres zones, la vigne est préservée des bruyards de la mer, des gelées du printemps et elle est exempte des maladies qui l'affligent ailleurs. — La configuration de son sol tourmenté, en raison de la direction des montagnes, ne lui est point contraire: qu'elle soit placée sur les flancs des collines, où elle est abritée des vents et exposée aux rayons du soleil, ou qu'elle soit plantée sur les plateaux aérés ou dans les plaines chaudes et fécondes, la vigne prospère. — La nature de son terrain produit un vin généreux, corsé, coloré, naturellement doué d'une puissance alcoolique qui lui donne la propriété d'amélioration par la conservation et la faculté de résister aux transports de long cours.

Dans la zone argilo-calcaire qui s'étend dans le sens de l'est à l'ouest et qui forme le bassin du Lot, les coteaux produisent sans doute de faibles quantités de vin; mais ils donnent un vin généreux, et ce vin, bien soigné, peut rivaliser avec les premières qualités de vins ordinaires. Dans les plaines et les vallons où les terres sont améliorées par l'alluvion ou les débris descendus des coteaux, la vigne ne donne point un vin aussi spiritueux, mais sa qualité n'en est pas de beaucoup inférieure et la quantité en est infiniment plus considérable.

On a reproché au vin du Lot un excès de spirituosité. On a dit qu'il était tartreux, gros en couleur, facilement altérable, et on a dit que ses qualités n'étaient sérieuses et réelles que lorsqu'il avait vieilli. Nous croyons, nous, que ce vin peut aussi former des vins délicats et de consommation ordinaire. Il acquerra ces qualités lorsque les viticulteurs auront compris qu'il faut s'attacher à la qualité des produits plutôt qu'à la quantité; et que, suivant les principes du savant agronome Olivier de Serres, ils consentiront à donner à la vigne ses soins ordinaires mais réguliers (1); surtout qu'ils abandonneront leurs procédés de vinification capables de lui faire perdre toutes ses qualités naturelles.

En un mot le cru de ce pays favorisé, qui ne le cède point peut-être aux vins tant vantés du Rhône, de Bourgogne et du Médoc, a toutes les qualités d'une boisson fortifiante, nécessaire à l'alimentation publique.

Eh! bien, que lui manque-t-il donc pour acquiescer ou plutôt conserver la faveur d'un centre renommé?

Peut-être tirerait-il faveur plus grande de l'extension et des améliorations à donner à la culture de la vigne; de l'application des méthodes de plantation et de conduite de la vigne propres à équilibrer la production et la végétation; de la manipulation intelligente dans la confection du vin? De l'amélioration des caves et vaisseaux vinaires! Que sais-je! — à coup sûr, il lui manque une chose étrangère à son mérite intrinsèque: celle de se trouver placé dans des conditions propices à son renom.

Mais serrons de plus près encore notre raisonnement. Appuyons-nous sur des chiffres, non que nous prétendions faire ici une statistique complète, mais pour démontrer l'accroissement probable de la viticulture dans notre contrée, aussi bien que de son produit. — Les chiffres de la statistique et les données de la science s'accordent à démontrer cet accroissement.

Le Lot, d'une superficie totale de 525,280 hectares, soit 506,579 hectares en faisant distraction des rivières, ruisseaux, voies de communication, propriétés bâties, aurait, d'après Malle-Brun, 53,544 hectares consacrés à la vigne, soit la neuvième partie des terres productives environ, d'un rendement d'environ 200,000 hectol. en vins, évalués à une somme de 3,882,800 fr.

Or, le chiffre de 200,000 hectol. en vins est manifestement infidèle. D'après cette base, l'hectare produirait en moyenne le chiffre dérisoire de 4 hectol. de vin tandis que sur 60 départements de l'Empire, dans lesquels la culture de la vigne s'exerce, nous n'en trouvons pas un seul où la moyenne de production soit inférieure à 40 hectol. à l'hectare. (Rapports de M. le docteur Guyot).

La contenance de terre consacrée à la vigne dans le département du Lot peut être élevée à 100,000 hectares (2), c'est-à-dire à 5° de la terre productive. Cette contenance peut donner en moyenne, 30 hectol. à l'hectare (3); nous obtenons un chiffre de 3 mil-

lions d'hectolitres, qui, à raison de 18 fr. l'hectol. (un peu plus de 40 fr. la barrique), en moyenne, produisent 54 millions de fr. — retranchons la moitié pour la consommation locale, reste 1 million 500 mille hectol. valant 22 millions de fr. dont l'exportation peut profiter.

Si nous voulions appliquer à notre département les données du doct. Guyot, le viticulteur et économiste distingué qui a régénéré en France cette branche importante de l'industrie agricole, nous dirions: le chiffre de 54 millions, c'est le budget normal de 54,000 familles moyennes de 4 membres, ou d'environ 216,000 habitants, c'est-à-dire les 3/4 du chiffre de la population du département. Mais le revenu général des produits bruts du département, sans y comprendre les vins, s'élève à 19 millions, budget normal de 49,000 familles. Le vin assurerait donc et au-delà, l'alimentation de toutes les familles du département du Lot, dont le nombre serait de 72,229 environ.

Il résulte pour nous de ces données, fondées sur les principes de la logique et les enseignements des hommes compétents, qu'avant peu le département du Lot peut voir doubler la quantité de récolte produite par chaque hectare planté.

Ce ne sont point là des chimères! Mais ne oublions pas, demeurons dans les considérations générales. Celles qui précèdent se résument à dire que la quantité de produits ne saurait faire défaut au pays et qu'il faut s'attacher à la qualité. Car la qualité des vins fait et étend la renommée des crus; cette renommée occasionne un écoulement rapide, — et l'écoulement rapide amène le succès c'est-à-dire la juste rémunération des peines, soins, sacrifices de toute nature que le producteur s'impose.

A. C.
(La suite au prochain numéro.)

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

Table with columns: DATE, JOURS, FÊTE, POIRES. Rows include 25 Diman s Louis, 26 Lundi s Amadou, 27 Mardi s Joseph C., 28 Mercur s Augustin. Includes times for P. Q., P. L., D. Q., N. L.

M. de Ricard, maire de Calvignac, (canton de Limogne) a été révoqué par décret du 14 de ce mois.

Par décret impérial du 14 août courant, le bureau du Conseil général du département du Lot a été composé comme il suit: Président: Son Exc. le maréchal Canrobert. Vice-président: M. Delheil, et M. le comte Murat, députés. Secrétaire: M. Besse de Laromignière, vice-président du tribunal civil de Cahors.

Par décret, en date du 11 août, deux enfants de la ville, MM. Rossignol, sous-intendant militaire, et Boutes, lieutenant au 90° régiment d'infanterie, détachés l'un et l'autre au Camp de Châlons, ont été nommés, le premier officier, le second chevalier de la Légion d'Honneur.

Par décret impérial, rendu sur la proposition du Ministre de l'Intérieur, M. Limayrac, membre du Conseil général, maire de Castelnaud-Montriat, a été nommé Chevalier de la Légion d'Honneur.

Par décision de Monseigneur: M. l'abbé Lacarrière, vicaire de Vayrac, a été nommé vicaire de la Cathédrale.

Ce n'est pas 300 fr. mais 500 fr., qui ont été offerts par MM. les professeurs du Séminaire.

Les Orphéons du Lot, obtiennent d'éclatants succès au concours de Paris. Nous remarquons parmi les médaillés: L'Orphéon d'Albas, 1er prix médaille d'or; l'Orphéon de Puy-l'Evêque, 2° prix médaille de vermeil; l'Orphéon de Castelfranc, 2° prix médaille de vermeil.

Le Concert de dimanche, donné par l'Orphéon de Cahors, a été très brillant. La salle du Théâtre était bien garnie. Les lots de la tombola, exposés avec arts sur le devant de la scène donnaient un degré de plus à l'émotion.

Le principal lot, une pendule magnifique, est échu à M. Conderec, professeur de musique.

A l'heure où l'Orphéon de Cahors va partir pour Paris, il nous reste à faire de vœux sincères pour que cette jeune société voit ses efforts couronnés par un succès éclatant. Elle va essayer ses forces dans trois concours différents, puisse sa bannière nous revenir ornée de trois nouvelles médailles.

Le Société instrumentale Ste-Cécile, part Mardi soir pour Paris, où elle va concourir.

Nous recevons de M. le chef de gare de Capdenac, la lettre suivante, que nous nous empressons de publier:

Monsieur le Directeur, Mercredi dernier, 14 du courant, à l'arrivée du train n° 13, il m'a été remis, par M. Veyrac, marchand de bestiaux à Salles-Cuzan (Aveyron), un porte-monnaie, contenant une centaine de francs.

M. Veyrac, a trouvé ce porte-monnaie dans une voiture de 3° classe, du train indiqué plus haut, et croit que le perdant est descendu à l'une des stations comprises entre Figeac et Rocamadour, il n'a pas pu préciser.

Je compte sur votre obligeance et vous prie d'agréer l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le chef de gare, BRUTAILS.

Le retard des voitures d'Assier et de Gramat, qui a eu lieu hier au soir, provient d'un déraillement qui s'est produit entre Rocamadour et Gramat. Les voyageurs n'ont eu aucun mal.

Liste des Jurés pour les Assises du troisième Trimestre de 1867.

- 1 Bernard, G.-E., recev. de l'enregistrement, à Catus
2 Lachize de Briance, Louis-G., prop., à St-Denis.
3 Bergoumoux, Gérard, adjoint à Albiac.
4 Gibert, Adolphe, percepteur, à Bach.
5 Lezeret, Victor, propriétaire, au Montat.
6 Bonnet, Jean, géomètre, à Labastide-Marnhac.
7 Bazille, Gustave, avocat, à Figeac.
8 Darnis, Pierre-H.-M., quincaillier, à Puy-l'Evêque.
9 Escrouzailles, Jean-Baptiste, marchand, à Bach.
10 Lacassaigne, L.-A.; inspect des domaines, à Cahors.
11 Pradines, Léon, percepteur, à Limogne.
12 Vèze, Raymond, cafetier, à Gourdon.
13 Serres, J.-M.-A., médecin à St-Cirgues.
14 Labrousse, Jean, propriétaire, à Comiac.
15 Labrousse, Martin, maire à Cazillac.
16 Cassagnes, Jean-M., propriétaire à Gorges.
17 Ayzac, Frédéric, propriétaire à Nozach.
18 Marrouch, Pierre, propriétaire, à Concorès.
19 Sérager, Antoine, géomètre, à Martel.
20 Froment, Louis, propriétaire, à Lissac.
21 du Bouzet, J.-P.-F., propriétaire, à Montcuq.
22 Grimal, Pierre-Alain, propriétaire à Francouët.
23 de Roaldés, G.-N.-J.-I., entrep. destabacs, à Cahors.
24 Boyer, Pierre-A., propriétaire, à Marminiac.
25 Pechméja, Charles-Gabriel, maire, à Sauzet.
26 Grépon, Jean-Louis, adjoint, à Caniac.
27 Born, Adrien, ex-notaire, à St-Céré.
28 Cayx, Léopold-Vivien, notaire, à Puy-l'Evêque.
29 Mejezaz, Charles, maire de Fontanes.
30 Cerède, Jean-Baptiste, marchand à Figeac.
31 Dunoyer, Jean-Baptiste, propriétaire, à Creysse.
32 Bestion, Pierre-Joseph, marchand à Figeac.
33 Salgues, L.-J.-J.-F.-R., président h., à Figeac.
34 Mallerre, Hippolyte, maire à Cavagnac.
35 Alluques, Pierre-Paul, maire à Ste-Croix.
36 Vaillas, Antoine, agent-voyer, à St-Céré.

- Jurés supplémentaires:
1 Lepetit, Dominique, épicier, à Cahors.
2 Bories, Joseph, employé, à Cahors.
3 d'Alincourt, Charles, percepteur, à Cahors.
4 Bourges, Gabriel, relieur, à Cahors.

COUR D'ASSISES DU LOT.

Présidence de M. CASSAGNEAU, conseiller près la Cour Impériale d'Agen.

Les audiences du 49 août ont été remplies par deux affaires d'attentat à la pudeur. Le premier accusé a été acquitté. Ministère public: M. Prestat. — Déf.: M° Lurguie.

Dans la deuxième affaire, l'accusé Mention a été condamné à deux ans d'emprisonnement. Ministère public: M. Bouic. — Déf.: M° Fieuzal.

Audience du 20. — Affaire Laborie. — Incendie.

Dans la nuit du 6 au 7 mai dernier, une grange, située au lieu de Teilhac, appartenant au sieur Pons, notaire et maire de cette commune, fut complètement détruite par un incendie. Ce crime fut attribué à la malveillance. Après d'actives recherches, les soupçons se portèrent sur le nommé Laborie, et quand celui-ci fut interrogé: « Son attitude singulière et surtout les explications qu'il donna sur sa conduite avant l'incendie, et que l'information contredisait à chaque pas, laisserent, dit l'acte d'accusation, à tous cette conviction qu'il était l'auteur du crime. » Mis en état d'arrestation, Laborie, dans le parcours de Grèzes à Figeac, fit aux gendarmes de la brigade, et devant plusieurs personnes, des aveux complets. Il raconta que, dans la nuit du 6 au 7 mai, il s'était levé vers une heure du matin, et qu'il s'était dirigé vers la grange de M. Pons, dans laquelle il était entré par le grand portail, il avait placé plusieurs allumettes enflammées dans un tas de paille, située derrière les battans de ce portail, et qu'après s'être assuré que le feu avait bien pris, il était rentré chez lui, que là il avait attendu, assis sur une chaise, que le feu se manifestât et que, lorsqu'il en avait aperçu les premières lueurs, il avait appelé au secours.

En conséquence, Laborie (Pierre) dit Jacques, a à répondre aujourd'hui devant le Jury, des faits qui lui sont imputés.

A l'audience, Laborie ne son crime, il dit qu'on a provoqué ses aveux en le faisant boire.

Les témoins sont entendus à l'heure où nous mettons sous presse. Nous donnerons la suite de cette affaire au prochain n°.

Samedi dernier avait lieu à l'Ecole chrétienne communale de notre ville, la distribution solennelle des prix. Cette fête de la jeunesse était présidée par M. l'Inspecteur d'académie, et honorée de la présence du premier Magistrat du département, de M. le Maire de Cahors, et de M. de Blaviel, grand-vicaire. Autour d'eux, sur une estrade admirablement bien disposée, sous un agréable ombrage, se groupaient bon nombre de prêtres et plusieurs notabilités des diverses administrations de notre cité.

Parmi les dames on distinguait, au premier rang, Mme de Pebeyre, Mme Durand, etc., etc.

La vaste cour, qui était artistement décorée, était remplie par les parents et les amis des jeunes aspirants aux honneurs de la fête.

La cérémonie a été ouverte par un chœur formé d'un certain nombre d'élèves de l'école, et a été suivi d'une courte allocution, qu'un élève a adressé à l'assistance, au nom de ses condisciples.

Immédiatement après, un dialogue sur l'Exposition universelle a été débité avec assurance. Plusieurs interlocuteurs ont rempli leur rôle de manière à intéresser vivement l'auditoire. Après un discours prononcé par M. de Blaviel, vicaire-général, et une allocution de M. le Président, les prix d'excellence donnés par M. le Préfet, Mgr l'Evêque, M. le Maire et M. de Blaviel, ont été décernés aux élèves Imbert (François), Serrurier (Germain), Vignals (Jean) et Pouzergues (Sylvestre).

Nous reproduisons le discours de M. le vicaire-général:

DISCOURS prononcé par M. Blaviel, à la Distribution des prix de l'Ecole chrétienne des Frères.

Mes chers enfants,

C'est toujours avec un plaisir nouveau que j'assiste à cette solennité, et que je m'associe aux émotions de ce jour: Vos joies me sont si chères!... — D'ailleurs, vous le savez, mes chers enfants, aujourd'hui je représente auprès de vous, d'une manière toute spéciale, notre premier pasteur, le Pontife vénéré dont les sympathiques paroles remuaient si profondément vos jeunes cœurs, il y a si peu de jours encore: Empêchée d'avoir elle-même cette consolation, Sa Grandeur m'a chargé de tenir sa place auprès de vous, et de vous couronner en son nom. J'ai accepté cette honorable mission, avec bonheur, et, tout-à-l'heure, elle redouble ma confiance.

Fort de cette autorité, je viens donc vous donner quelques conseils: — Que vous dirai-je?... Je vous donnerai une petite leçon de philosophie, mais de la vraie, de la bonne — et, n'ayez pas peur, tout jeunes que vous êtes encore, vous êtes parfaitement capables de recevoir cet enseignement, de le saisir, de le comprendre, d'en profiter.

Mes chers enfants, vous voulez être heureux... — Le désir du bonheur est au fond de vos mouvements les plus intimes. C'est le bonheur que vous poursuivez par ces travaux, cette application, ces efforts qui, tout-à-l'heure, vont recevoir une première et si douce récompense; c'est encore le bonheur que vous cherchez dans vos jeux et dans vos amusements. Que dis-je?... Alors même que l'homme se livre au désordre et prend la route de la misère et de la douleur, c'est le bonheur qu'il veut atteindre. Oui, l'homme veut être heureux, il voudrait l'être et partout et toujours: Cependant l'homme heureux est un phénomène bien rare. Combien de fois ce bonheur tant désiré s'éloigne d'autant plus qu'on multiplie davantage les efforts pour l'atteindre? — Et n'arrive-t-il pas souvent qu'il est absent, alors même qu'on est comblé de tout ce qui semble en assurer la possession?... —

Pourquoi?... — Mes chers enfants — on se trompe sur les conditions de ce bonheur, on le place où il n'est pas. Un prétendu philosophe de nos jours n'a pas craint de dire, que le bonheur consistait à avoir beaucoup de passions, et beaucoup de moyens pour les satisfaire. Hélas! Combien d'hommes suivent cette maxime dans la recherche du bonheur — nous étonnerons-nous de les voir manquer le but? Non, non, on n'est pas heureux parce qu'on a beaucoup de passions, et qu'on possède les moyens de les contenter. Le paganisme lui-même l'avait senti, et, les sages de ces temps reculés, qui, malgré leurs si profondes et si nombreuses erreurs, nous donnent quelques bonnes leçons, ces sages avaient compris que la modération de nos désirs est une des conditions les plus essentielles du peu de bonheur que nous pouvons posséder sur cette terre. Ils célébraient le bonheur de ces héros empressés de reprendre la charrue après leurs consulats et leurs triomphes, possédant pour toute argenterie, un petit plat et une salière, destinés aux sacrifices, patellam deortum et salinum: et, après tant d'illustres victoires et de riches conquêtes, mouraient sans laisser de quoi suffire aux frais de leurs funérailles (Valère Maxime, de paupertate).

Ils aimaient raconter cette histoire que je veux vous raconter aussi. Pier de la puissance et des richesses de son royaume, Gygès, roi de Lydie, s'en vint, un jour, consulter l'oracle d'Apollon: Il demanda au dieu, s'il existait un mortel plus heureux que lui: Du fond de son antre sacré, Apollon répondit à Gygès, qu'Aglaüs Sophidius était plus heureux. — Qu'étais donc ce Sophidius?... Un homme déjà vieux, le plus pauvre des habitants de l'Arcadie. Content des fruits de son petit domaine, il n'avait jamais songé à pousser plus loin les bornes de son petit champ. « Ainsi, dit Valère Maxime, au lieu d'entendre Apollon, approuver ses vaines pensées, Gygès apprit du dieu, où se trouve le solide bonheur. A cet homme, si fier de l'éclat de sa fortune, Apollon répondit qu'il préférerait une chaumière, séjour d'une tranquille joie, d'une douce gaieté, à une cour attristée par les soins et les sollicitudes; quelques lambeaux de terre, exempts d'inquiétude et de crainte, aux champs les plus fertiles de la Lydie, pleins de terreur et d'effroi; une ou deux paires de bœufs d'une garde facile, à de puissantes armées, à une nombreuse cavalerie; un petit grenier suffisant pour la nécessité, à d'immenses trésors, objet d'embûches et d'envie. (Valère, Maxime de felicitate.)

En effet, mes enfants, comprenez-vous le bonheur sans le calme et la tranquillité de l'âme? — Est-il heureux cet homme inquiet pour le présent, plein de crainte pour l'avenir, cet homme qui oublie ce qu'il possède, tout occupé de ce qu'il veut avoir?... —

Non, mes enfants, ces inquiétudes, cette agitation, ce trouble ne sont pas le bonheur, que dis-je? — Le bonheur ne peut pas exister avec eux. Eh bien! si vous ne savez pas modérer vos désirs, si vous ne vous accoutumez pas à vous contenter de peu, si vous ne comprenez pas que le bonheur ne consiste pas à posséder plus ou moins de ces choses, dont les sages du paganisme faisaient, eux-mêmes, si peu de cas, vous n'aurez jamais ce calme si désirable, cette tran-

(1) « Mieux vaut manquer au fumer qu'au labourer, » disait Olivier de Serres.
(2) L'Hérault, la Gironde, les Charentes comptent plus de cent mille hectares.
(3) En moyenne le chiffre de 13 barriques à l'hectare près de 7 barriques à la quarteron, n'offre rien d'exagéré. M. le doct. Guyot, dans son rapport sur la viticulture du Sud-Ouest de la France, fait en 1851 à M. le Ministre de l'Agriculture, porte à 20 hectol. la moyenne de la production actuelle dans le Lot; mais il déclare qu'il obtiendrait dans notre pays 40 hectol. en coteaux et 60 au moins en plaine.

quillité si nécessaire. — Laissez-moi vous en donner la raison.

On reproche à notre siècle d'être trop orgueilleux et trop fier; je lui ai fait moi-même plus d'une fois ce reproche, peut-être le lui ferai-je plus d'une fois encore. Aujourd'hui, je lui fais un reproche bien différent — tant il est vrai que les extrêmes se touchent. — Je lui reproche un excès d'humilité! — Le mot n'est peut-être pas le plus exact — mais il faut être poli, — je dis donc que notre siècle pêche souvent par trop d'humilité. — Il est vrai, on nous fait bien dieu, du moins on nous met à sa place, on nous affranchit de ses lois, de son domaine. — Je n'affirme pas que le succès couronne de si nobles efforts; ce souverain maître et seigneur, n'est pas je crois, à la veille de reconnaître la souveraineté de ceux qu'il fit pour obéir. — Mais, chose singulière, on prétend nous faire dieux, et à peine si nous restons hommes, et nos fabricants de dieux ont le coup-d'œil si juste, que nous nous trouvons au bas de l'échelle, alors qu'ils croient nous élever au sommet. — Faire des dieux, ou des hommes sans dieu n'est pas chose facile. Aussi, que de grands mots, que de petites choses!... et comme on rapetisse, on rabougri cet homme qu'on prétend mettre au-dessus de tout, et qu'on place en réalité au-dessous de tant de choses qu'il doit dominer de si haut!

Savez-vous, mes enfants, que vous êtes bien grands oui, bien grand, et je voudrais que vous fussiez bien pénétrés de l'idée de votre grandeur. Vous venez de nous parler de cette fameuse exposition qui a vu se couder autour d'elle, les empereurs et les rois. — Certes, il y a là beaucoup de belles et grandes choses, et ça vaut des millions et des millions et des milliards peut-être. — Eh bien! vous êtes plus grands que tout cela, vous valez plus que tout cela, et tout cela n'est pas assez pour vous, et si vous avez le malheur de croire que tout cela peut vous rendre heureux, tenez pour certain que vous manquez le bonheur, vous ne le posséderez jamais.

Où, on vous ferait ce petit cadeau, on vous donnerait tous ces chefs-d'œuvre, tous ces trésors réunis des quatre coins du monde, à peine les auriez-vous regardés, et, déjà, vous sentiriez qu'il vous manque encore quelque chose, et vous auriez encore des desirs — le dirai-je? des besoins — et bientôt vous sentiriez à peine la jouissance de ce que vous auriez, mais vous sentiriez vivement l'absence de ce que vous voudriez avoir. — Possesseur d'un riche et florissant royaume, Achab, ne dormait pas, ne mangeait pas, il était malheureux — il n'avait pas la vigne du pauvre Naboth. — L'histoire d'Achab est celle de tous les hommes qui ne savent pas régler, modérer leurs desirs. — Que voulez-vous? le fini, quelque étendu qu'il soit, quelque multipliés que soient les jouissances qu'il procure, laisse toujours des vides dans des cœurs faits sur la mesure de l'infini; et, par une juste loi, ce vide devient insupportable, pour le cœur dépravé, qui, oubliant sa dignité et sa sublime grandeur, prétend se satisfaire avec ce qui vaut moins que lui. Vous en comprenez la raison décisive: plus il a, et plus il sent qu'il est loin d'avoir ce qu'il faut pour combler sa mesure. — Tel le voya-

geur gravissant une haute montagne saisis, à chaque pas, un plus vaste horizon; et cet espace qu'embrasse son regard, lui donne l'idée d'un espace plus grand encore. Aussi plus l'homme a de ces choses, plus petites que lui, qui valent moins que lui, plus il leur livre son cœur, plus il y attache son âme, plus il y cherche son bonheur, et plus il est inquiet, agité, et moins il a de ce calme, de cette paix, de cette tranquillité, sans lesquels le bonheur n'est qu'un mot.

Mais admirez la sagesse, la bonté du divin Créateur. Le nécessaire de cet homme si grand, de cet homme que la possession d'un monde ne saurait satisfaire, s'il ne sait pas modérer et régler ses desirs, le nécessaire de cet homme ne s'étend pas bien loin, et bien peu lui suffit lorsqu'il sait se connaître et connaître ses choses. L'histoire nous parle de la pauvreté pleine de considérations et d'honneur, des Publicola, et des Ménénius, morts sans laisser de quoi pourvoir à leurs funérailles; des Fabricius et des Papus dont nous décrivions tout-à-l'heure le mobilier si modeste; des Cincinnatus et des Régulus cultivant leur petit champ de leurs mains fatiguées par tant de victoires (*Valère Maxime de paupertate*). — Elle nous effraie par le tableau des inquiétudes, des troubles, des agitations de ces opulents César qui commandaient au monde, et dans un seul festin consumaient les millions.

Que serait-ce, si, m'élevant plus haut, j'appelais en témoignage les héros de la foi, et je montrais cette vérité toute éclatante de la lumière dont la font resplendir l'enseignement et les exemples de notre divin Maître?...

Sans doute, mes enfants, travaillez avec énergie, développez les facultés que vous tenez du Créateur, mettez en œuvre les talents dont-il vous a doués; soyez jaloux d'honorer votre Auteur et Maître par un noble et digne usage de ces dons. — Vous le devez à ce Dieu si magnifique et si bon, vous le devez à la société, vous le devez à vous-mêmes; mais, accoutumez-vous de bonne heure, à bien régler, à bien modérer vos desirs, accoutumez-vous à vous contenter du vrai nécessaire; gardez-vous avec soin de multiplier vos nécessités et d'ajouter à celles de la nature, celles du caprice du luxe, des passions. — Et s'il plaît à la divine Providence de vous laisser ou de vous donner, en partage la pauvreté, cette pauvreté au sein de laquelle l'illustre bergère de Pibrac, goûta de si suaves consolations, et acquit de si sublimes mérites, cette pauvreté ne vous sera pas amère. Abrité sous un toit de chaume, couvert d'un vêtement grossier, mangeant un pain arrosé de vos sueurs, vous apprendrez, par une douce expérience, que le bonheur ne consiste pas à posséder beaucoup, et que l'une de ses conditions les plus essentielles est de savoir se contenter de peu. Si, au contraire, le succès couronne vos efforts, si la fortune vous sourit, vous ne serez pas les esclaves des biens qu'il aura plu à Dieu de vous donner, vous les posséderez, ils ne vous posséderont pas; capables de vous en passer, d'en supporter la privation, vous en jouirez, honnêtement, sans trouble et sans inquiétude, et vous saurez les faire servir au progrès de votre famille, au bien de vos semblables.

Un mot encore, un seul mot, mes chers enfants,

vous allez vous trouver plus complètement sous la direction et la surveillance de vos parents. — Souvenez-vous de vos devoirs envers ses parents auxquels vous êtes si redevables. — Soyez pour eux, pleins de respect, d'obéissance et d'amour, et soyez par votre bonne conduite leur consolation, leur joie, leur honneur — Ces chers parents seront pour vous des guides sûrs, et leurs exemples vous enseigneront, mieux que nos paroles, vos devoirs envers Dieu et l'exacte fidélité avec laquelle vous devez les remplir.

On nous écrit de Luzech :

Hier au soir, un accident qui aurait pu avoir de graves conséquences, est arrivé à vingt mètres environ du pont suspendu de Luzech. Le domestique de M. Gardelle, chef de section des travaux du chemin de fer, revenait de Donelle, conduisant dans une voiture M. et M^{lle} Gontran, M^{me} Gardelle. Arrivé à la côte de Conzezil, le cheval prit le mors; les dames effrayées et voyant le véhicule se diriger vers une vigne, en contre-bas de la route, sautèrent de la voiture. M^{me} Gardelle n'a eu aucun mal. M^{lle} Gontran a été assez grièvement blessée. M. Gontran et le domestique ont reçu quelques contusions sans gravité, la voiture a été brisée.

On nous écrit de St-Céré :

Un incendie a dévoré dans la journée du 16 août, la maison de la femme Marguerite Trel, veuve Camperos, domiciliée à Bretenoux. On ignore les causes du sinistre. Les pertes s'évaluent à 4,783 fr. L'immeuble était assuré pour une somme de 2,800 fr.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

- Naissances.*
- 17 août Billard (Marie), au Port-Bullier.
 - 17 — Mendaille (Louise-Laurence), r. Impériale
 - 18 — Lepetit (Marie-Azélaide), rue Ste-Ursule
 - 18 — Lacombe (Jean), rue de la Daurade.
- Mariages.*
- 18 août Maire (Charles-Emile), praticien, et Fay (Jeanne), marchande.
 - 19 — Calmel (Etienne), cordonnier, et Francoual (Marie).
- Décès.*
- 17 août Tulet (Pierre), 28 mois, aux Hortes.
 - 18 — Maury (Adélaïde-Marie), 28 ans, boulevard Sud.
 - 18 — Reygasse (Jean-Mathieu-Paulin), 20 ans, rue Fondue.
 - 18 — Tillet (Antoine), fusilier au 83^e de ligne, 24 ans, hospice.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.
Séance du 18 août 1867.
12 versements dont 5 nouveaux 1,879 »
9 remboursements dont 3 pour solde 2,473 50
Pour la chronique locale : A. Laytou.

Crédit Foncier de France.
Le Crédit foncier fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois et de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris: l'emprunteur a d'ailleurs à toute époque le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.
S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, rue Neuve des Capucines, n° 19, à Paris. 2

Samedi prochain 31 Août
(Surveillance et concours de l'autorité)
Tirage Loterie Municipale

VILLE DE CHATEAURoux.
Grandes loteries autorisées.
Adresser (mandat-poste ou timbre poste) au Directeur du Bureau Exactitude, 68, r. Rivoli, Paris, cinq francs, et on recevra par retour du courrier, VINGT BILLETS assortis pour 503 lots, compris 3 gros lots de 100,000 — 100,000 et 150,000 francs.
350,000 francs Gros Lots
de

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.
Les créanciers du sieur Guillaume Pompidou, failli, sont invités à se rendre le vendredi 23 août, à deux heures du soir au tribunal de Figeac, pour procéder à la vérification et affirmation des créances.
(Extrait du *Mémorial* du 13 août).

ARRONDISSEMENT DE GOURDON.
Etude de M^e Ayzac, avoué à Gourdon.
La vente des biens de Jean-Baptiste Vaillet, demeurant à Lasvauz commune de Cazillac, aura lieu le 16 septembre à 11 heures du matin, au tribunal de Gourdon. Mises à prix: 1^{er} lot, 5,000 fr.; — 2^e lot, 100 fr.

Etude de M^e Lagraville avoué
Le 16 septembre à 11 heures du matin, au tribunal de Gourdon, il sera procédé à la vente des immeubles saisis aux époux Janis et Douzet, domiciliés à Craysses, canton de Martel. Mise à prix: 400 fr.
(Extrait du *Gourdonnais*, du 8 août).

Pour tous les extraits et articles non signés A. Laytou.

Au Commerce et à l'Industrie

PUBLICITÉ PERMANENTE

DANS LE Calendrier du Lot de 1868 ÉDITÉ PAR A. LAYTOU

La publicité est la vie du Commerce. Si les Maisons de Paris acquièrent leur grande importance, c'est qu'elles ne reculent devant aucun sacrifice pour publier leur adresse, sous toutes les formes, dans tous les coins de la France.

Qu'est-ce qui a manqué, jusqu'ici, au Commerce de nos contrées? Un organe de publicité permanente, qui pendant toute l'année, tint les Spécialités des Maisons, sous les yeux de la population, et des étrangers qui arrivent chez nous.

On a les Journaux? — Mais la publicité, à l'année, coûte fort cher dans un journal; tout le monde ne peut pas en user!

Eh bien! tous les Commerçants pourront profiter désormais, des bénéfices de l'ANNONCE.

Moyennant 10 francs, chacun aura droit :
1° — A UNE PAGE d'annonce, dans le **Calendrier du Lot de 1868**. (Ce Calendrier s'imprime, chaque année, à 800 exemplaires, et se vend en quelques semaines).

2° — A une annonce de DIX LIGNES, dans un grand **Calendrier cartonné**, que nous fondons sous le titre de **CALENDRIER-ANNONCE** du Lot, et qui sera placé dans les principaux HÔTELS, CAFÉS, MAGASINS, DÉBITS DE TABAC., etc., du Département.

3° — A un exemplaire de ces deux Calendriers.

4° — La liste des Souscripteurs, avec leur adresse, sera, plusieurs fois, publiée gratuitement, dans le **Journal du Lot**.
Adresser, dès aujourd'hui, les demandes d'insertion, avec le texte lisiblement écrit, à l'éditeur A. LAYTOU, à Cahors.

8^{ME} ANNÉE. **INSTITUTION** 8^{ME} ANNÉE.
POUR LA PRÉPARATION AUX DEUX BACCALURÉATS ET AUX ECOLES DU GOUVERNEMENT
Rue MATABIAU, 29, à Toulouse.
DIRIGÉE PAR M. H. VENTRE
LICENCIÉ ÈS-SCIENCES MATHÉMATIQUES.
Le 2 septembre prochain, ouverture des cours de révision pour les candidats qui désirent se présenter à la session de novembre.

POSTE AUX CHEVAUX
M. ANDRAL,
Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures à volonté, qu'elles trouveront chez lui, *Poste aux chevaux, Galerie Audoury*, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

EAUX DE CRANSAC
SOURCE GALTIER
Dépôt chez Burgalières, fils,
LIQUORISTE,
A CAHORS.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ
Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.
SERVICE
DE CAHORS A ASSIER.
Départ de Cahors : 11 h. du soir.
Départ d'Assier : 4 h. après-midi;
Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

MARBRERIE ITALIENNE DE SECONDO PASQUINO
ANCIEN CONTRE-MAÎTRE DE M. BRETON, A CAHORS.
M. SECONDO PASQUINO prévient le public, que, venant de s'établir pour son compte, il s'engage à fournir toutes sortes de travaux concernant la Marbrerie, Gravure, Sculpture en tout genre, à des prix très-modérés.
Son Atelier est situé, rue des Cadourques, à Ste-Claire, MAISON SALIGNÉ.
Le propriétaire-gérant A. LAYTOU

NÉURALGIES
GUÉRISON PAR LES PILULES ANTI-NÉURALGIQUES DU D^r CRONIER CHEZ TOUS LES PHARMACIENS
MAL DE DENTS
Guérison instantanée par la PYRÉTHRINE LAHAUSSOIS
1 fr. 50 le flacon
A Cahors, Pharmacie centrale, Vingt.